

JOURNAL DU NORD

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
ANNONCES:
Région: 18.00
Paris: 20.00
Etranger: 25.00

ALFRED REBOUX
ANNONCES:
Région: 18.00
Paris: 20.00
Etranger: 25.00

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

ROUBAIX, LE 12 MAI 1881

Table with 2 columns: Service, 11 MAI, 12 MAI. Rows include Cote officielle, Amortissable, Emprunt 5 0/0.

Table with 2 columns: Service, 11 MAI, 12 MAI. Rows include Act. Belgique de France, Société générale, Crédit f. de France.

DEPÊCHES COMMERCIALES
Dépêches de MM. Bâsch et Cie, du Havre,
Roubaix, le 12 mai.

BULLETIN DU JOUR

Il y a lieu de croire que si le bey accède pas au traité de garantie qui lui est proposé, l'entrée de nos troupes à Tunis aura été combinée de façon à ce que le gouvernement puisse faire précéder de cette nouvelle la déclaration qu'il doit faire aujourd'hui aux Chambres, et dont la circulaire diplomatique, que nous publions plus loin, fait pressentir la teneur.

L'expédition de Tunisie nous coûte, parait-il, un million par jour, et les sceptiques prétendent que même à ce prix-là, on ne peut pas trouver de Kroumirs. Il est certain que jusqu'ici la campagne fait l'effet de grandes manœuvres, fort utiles d'ailleurs en ce qu'elles ont permis de constater avec quelle solidité nos jeunes troupes pouvaient faire la guerre de montagnes par des pluies torrentielles.

« ritable portée et le but défini qu'elle se proposerait. » Voilà qui est sagement parlé. Mais si le rapportage s'est montré trop fantaisiste, les rapports officiels ont bien eu leur juste part d'excentricité. On a vu comment ils annonçaient la prise d'Abdallah-Ben-Djemel. Un détail est admirable. D'après les bulletins militaires, le général Vincedon plaçait lui-même ses tirailleurs, « les précédant de beaucoup avec tout son état-major. » C'est une tactique nouvelle. Les tirailleurs précédés par l'état-major doivent être bien gênés pour tirer. Cependant le rapport revient plusieurs fois sur ce point: toujours l'état-major était en tête, ce qui n'a pas empêché les plus grandes précautions d'être toujours prises.

Quel mélange de mise en scène et de naïveté! Il est vrai que le Temps prend soin de nous dire qu'il ne s'agit là que d'une simple « battue, et que c'est à ce simple point de vue qu'il faut envisager les incidents. Comment notre confrère parisien comprendrait-il une guerre? S'il est dans le secret des dieux, il doit savoir que l'expédition de Tunisie n'a rien de fortuit, et qu'on l'a faite écorché juste au moment jugé « opportun. » Nous n'en donnerons d'autre preuve qu'un fait raconté le Nouvelliste de Rouen.

La semaine dernière, M. Waddington racontait à deux personnes, que c'était lui-même qui avait reçu, lorsqu'il était président du Conseil des ministres, la lettre de lord Salisbury, par laquelle le gouvernement anglais nous donnait, en quelque sorte, carte blanche pour l'occupation de Tunis. Il l'avait communiquée à M. Gambetta, qui, après l'avoir lue, lui demanda: — « Qu'allez-vous en faire? — La montrer au président », répondit M. Waddington. — « Gardez-vous en bien! une expédition de ce genre donnerait du prestige au maréchal de Mac Mahon. Attendez qu'il soit parti et nous ferons l'affaire. »

La lettre ne fut pas communiquée à l'Élysée, et on ne la connut que récemment, par indiscretion d'un journal anglais. Ainsi donc, il y a moins de quatre ans déjà, M. Gambetta prévoyait un nouvel acte de maraudage des Kroumirs sur nos frontières nous fournirait le prétexte d'une démonstration armée du côté de Tunis, juste au moment où, les traités de commerce et l'emprunt de 650 millions aidant, l'Angleterre et l'Italie auraient les mains liées l'une par l'autre, l'autre par le manque d'argent. Il avait prévu également que ce succès militaire, heureusement exploité, serait en quelque sorte la préface des élections générales. Voilà qui ôte tout caractère accidentel à la « battue » dont parle le Temps.

Une nouvelle interpellation va avoir lieu au Sénat italien. Les sénateurs Mamiani, Viteleschi, Pantaleoni, Caracciolo, ont déposé une demande d'interpellation sur la politique étrangère. Avant hier à la Chambre des députés, M. Branca a demandé à interpellier le gouvernement sur la cessation des conventions commerciales provisoires de l'Italie et sur le ligne que le gouvernement suivra pour la stipulation des traités.

Le Diritto dément formellement des paroles prononcées en public contre la France par le vice-consul italien à la Goulette. C'est dans l'ordre.

Un congrès anti-clérical va se réunir les 12, 13 et 14 de ce mois au Grand-Orient de France. Organisé par les soins de l'Union démocratique de propagande anti-clérical dont les présidents d'honneur sont MM. Victor Hugo, Garibaldi et Louis Blanc, il sera présidé par M. V. Schoelcher et aura pour vice-président Mlle Maria Deraismes. Voici, d'après la Lanterne, la liste des principales questions mises à l'ordre du jour: Séparation de l'Église et de l'État. — Organisation de fêtes et solennités laïques. — Des moyens pratiques et efficaces d'assurer l'exécution de nos dernières volontés. — Les libertés de réunion et d'association doivent-elles être absolues et s'appliquer aux congrégations religieuses? — Le divorce devant l'Église. — Des moyens de soustraire la femme à l'influence cléricale. — L'instruction et l'éducation morale et civique dans l'école. — Organisation du service hospitalier et de l'assistance laïque. — Des meilleurs moyens de propagande anticléricals.

Parmi les premiers orateurs inscrits, nous remarquons les noms de MM. Louis Blanc, Edouard Lockroy, Floquet, Clémenceau, Cantagrel, Alfred Naquet, Germain Casse, Bauguier, Jules Roche, de Heredia, Yves Guyot, Sigismond Lacroix, Ernest Hamel, A.-S. Morin, Charles Fauvety, Auguste Desmoulins.

On sait que le conseil général de la Seine a voté une subvention de 300 francs pour ce congrès, œuvre toute privée, au moment même où le conseil municipal de Paris — dont tous les membres font partie du conseil général de la Seine — affirmait chaque jour leur complète impartialité en matière de religion, et protestait contre l'occupation de quelques immeubles communaux par des congrégations vouées à l'enseignement ou au soulagement des misères humaines. Il est à peine nécessaire de dire qu'un pareil vote a soulevé les protestations unanimes de la minorité conservatrice, et qu'il n'a donné lieu à aucune observation de la part de l'administration préfectorale dont le moindre souci, chacun le sait, est de veiller au bon emploi des finances départementales et de s'opposer aux manifestations ridicules ou choquantes. Ce qui mérite d'être noté, ce sont les observations qu'a provoquées, dans la presse républicaine, elle-même, la dernière incartade du conseil général. Cette assemblée dit, le National, s'occupe là de ce qui ne la regarde pas; elle trapiche et décide dans des questions qui ne sont pas de sa compétence; au lieu d'administrer, elle préche; au lieu de traiter des questions d'instruction, de finances ou de voirie, elle fait de la théologie et de la métaphysique. Elle se montre partielle, intolérante et sectaire.

Le XIXe Siècle, dont l'approbation est d'ordinaire acquise d'avance à toutes les mesures dirigées contre le catholicisme, ne se sent pas cette fois le courage d'applaudir à une décision plus ridicule encore qu'odieuse. « Supposons, dit-il, que l'œuvre du congrès fut parmi les plus utiles et les plus excellentes; elle n'en serait pas moins de celles qu'un conseil municipal n'a pas plus à encourager qu'il n'a à les décourager. C'est ici le sphère de l'initiative privée, et de cette initiative seule. Les conseillers généraux de la Seine ont été nommés pour s'occuper de nos chemins et de nos routes, de nos canaux, de nos écoles, de nos finances; personne ne les a nommés pour s'occuper de propagande ou cléricale ou anticléricals.

Le Parlement, de son côté, sent qu'il est déplorable que l'administration ait laissé à un membre de la droite l'honneur de protester contre la proposition de M. de Heredia. Le rôle passif auquel elle s'est résignée lui semble à ce point humiliant qu'il n'hésite pas à en faire « le trait le plus curieux de l'incident. » Et il ajoute malicieusement: « Voilà une administration qui n'aura pas de conflit avec le conseil général. » Le langage de ces divers journaux prouve que le parti radical a, cette fois encore, excédé la mesure. En voulant, à tout prix, se concilier les sympathies des forcenés qui ont applaudi à l'assassinat de l'archevêque de Paris, des jésuites et des dominicains d'Arcueil, il s'attire les vertes remontrances de tout ce que le parti républicain compte de gens sensés.

Circulaire de M. Barthélemy St-Hilaire

Expédition actuelle et des résultats que nous en attendons. Plusieurs fois déjà, le gouvernement de la République a fait connaître ses motifs et ses intentions, et vous vous souvenez particulièrement des déclarations qu'a faites, du haut de la tribune nationale, M. le président du Conseil. Elles ne peuvent laisser le moindre doute sur leur netteté et par leur franchise. Mais néanmoins, je désire vous soumettre quelques considérations, dont vous pourriez vous servir utilement, dans vos relations avec le gouvernement au près duquel vous êtes accrédités.

La politique de la France dans la question de Tunis n'a jamais été inspirée que par un seul principe, et ce principe, qui sert à expliquer toute notre conduite depuis un demi-siècle envers la Régence, c'est l'obligation absolue où nous sommes d'assurer la sécurité de notre grande colonie algérienne. Depuis 1830, il n'est pas un des gouvernements qui se sont succédé qui ait négligé ce soin essentiel, et le devoir s'impose à nous avec une évidence tellement incontestable que personne, en Europe, ne conteste notre droit de prendre toutes les mesures que nous pouvons juger nécessaires pour sauvegarder notre possession de la Régence, que jurés les habitants ont acceptées et pratiquées. La Régence de Tunis en général, très fertile, et la richesse de l'antique Carthage l'atteste assez. Sous la protection de la France, tous les dons naturels de cette contrée peuvent être développés de nouveau avec toute l'énergie et l'intensité des méthodes et des pratiques modernes.

mes d'assurer la sécurité de notre grande colonie algérienne. Depuis 1830, il n'est pas un des gouvernements qui se sont succédé qui ait négligé ce soin essentiel, et le devoir s'impose à nous avec une évidence tellement incontestable que personne, en Europe, ne conteste notre droit de prendre toutes les mesures que nous pouvons juger nécessaires pour sauvegarder notre possession de la Régence, que jurés les habitants ont acceptées et pratiquées. La Régence de Tunis en général, très fertile, et la richesse de l'antique Carthage l'atteste assez. Sous la protection de la France, tous les dons naturels de cette contrée peuvent être développés de nouveau avec toute l'énergie et l'intensité des méthodes et des pratiques modernes.

de nos frontières. C'est le premier objet de notre expédition, c'est la pacification définitive de notre frontière de l'est. Mais ce ne serait rien d'y voir rétablir l'ordre et le calme si l'État qui nous est limitrophe restait sans cesse hostile et menaçant. Nous ne pouvons pas craindre une attaque sérieuse de la part du bey de Tunis, tant qu'il est resté à ses propres forces; mais la plus simple prudence nous fait une loi de veiller aux occasions dont il peut être entouré, et qui, selon les circonstances, nous créeraient en Algérie de très graves embarras, dont le contre coup porterait jusque en France.

Il nous faut donc à tout prix avoir dans le bey de Tunis un allié avec qui nous puissions loyalement nous entendre; il nous faut avoir un voisin qui nous rende, sans condition et sans contrainte, ce que nous faisons dans notre Algérie et ce que l'Angleterre fait dans l'Inde.

LE TRAITÉ DE COMMERCE

Le Times, parlant des négociations de M. Kennedy, au sujet du traité de commerce anglo-français, dit:

« Nous voyons s'accroître de plus en plus l'opinion que le gouvernement anglais sera probablement amené à prendre une attitude plus résolue et à renouer sa négociation, à moins qu'il ne soit tenté de l'abandonner. »

TRIPOTAGES ET TRIPOTEURS

On lit dans la Comédie politique: Le 12 mars 1877, un projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique et à la concession de divers chemins de fer... Cette procédure anormale fit à cette époque, on se le rappelle, l'objet d'une interpellation énergique de M. des Rotours, député du Nord, qui révéla les agissements des spéculateurs officiels et autres engagés dans cette affaire.

Tant au point de vue financier qu'au point de vue international, c'était absolument monstrueux. Par conséquent, au point de vue financier: Par ce (6 0/0) surpassant de 2 0/0 le taux ordinaire de garantie (4 0/0); Par ce, d'autre part, d'assurer un revenu kilométrique de 10 1/2 francs un chemin de fer de la vallée de la Medjerda, c'était supposer des éléments de trafic bien supérieurs à ceux de nos lignes secondaires de France; une ligne tracée dans une vallée quasi-déserte.

de nos frontières. C'est le premier objet de notre expédition, c'est la pacification définitive de notre frontière de l'est. Mais ce ne serait rien d'y voir rétablir l'ordre et le calme si l'État qui nous est limitrophe restait sans cesse hostile et menaçant. Nous ne pouvons pas craindre une attaque sérieuse de la part du bey de Tunis, tant qu'il est resté à ses propres forces; mais la plus simple prudence nous fait une loi de veiller aux occasions dont il peut être entouré, et qui, selon les circonstances, nous créeraient en Algérie de très graves embarras, dont le contre coup porterait jusque en France.

Il nous faut donc à tout prix avoir dans le bey de Tunis un allié avec qui nous puissions loyalement nous entendre; il nous faut avoir un voisin qui nous rende, sans condition et sans contrainte, ce que nous faisons dans notre Algérie et ce que l'Angleterre fait dans l'Inde.

LE TRAITÉ DE COMMERCE

Le Times, parlant des négociations de M. Kennedy, au sujet du traité de commerce anglo-français, dit:

« Nous voyons s'accroître de plus en plus l'opinion que le gouvernement anglais sera probablement amené à prendre une attitude plus résolue et à renouer sa négociation, à moins qu'il ne soit tenté de l'abandonner. »

TRIPOTAGES ET TRIPOTEURS

On lit dans la Comédie politique: Le 12 mars 1877, un projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique et à la concession de divers chemins de fer... Cette procédure anormale fit à cette époque, on se le rappelle, l'objet d'une interpellation énergique de M. des Rotours, député du Nord, qui révéla les agissements des spéculateurs officiels et autres engagés dans cette affaire.

Tant au point de vue financier qu'au point de vue international, c'était absolument monstrueux. Par conséquent, au point de vue financier: Par ce (6 0/0) surpassant de 2 0/0 le taux ordinaire de garantie (4 0/0); Par ce, d'autre part, d'assurer un revenu kilométrique de 10 1/2 francs un chemin de fer de la vallée de la Medjerda, c'était supposer des éléments de trafic bien supérieurs à ceux de nos lignes secondaires de France; une ligne tracée dans une vallée quasi-déserte.

de nos frontières. C'est le premier objet de notre expédition, c'est la pacification définitive de notre frontière de l'est. Mais ce ne serait rien d'y voir rétablir l'ordre et le calme si l'État qui nous est limitrophe restait sans cesse hostile et menaçant. Nous ne pouvons pas craindre une attaque sérieuse de la part du bey de Tunis, tant qu'il est resté à ses propres forces; mais la plus simple prudence nous fait une loi de veiller aux occasions dont il peut être entouré, et qui, selon les circonstances, nous créeraient en Algérie de très graves embarras, dont le contre coup porterait jusque en France.

Il nous faut donc à tout prix avoir dans le bey de Tunis un allié avec qui nous puissions loyalement nous entendre; il nous faut avoir un voisin qui nous rende, sans condition et sans contrainte, ce que nous faisons dans notre Algérie et ce que l'Angleterre fait dans l'Inde.

LE TRAITÉ DE COMMERCE

Le Times, parlant des négociations de M. Kennedy, au sujet du traité de commerce anglo-français, dit:

« Nous voyons s'accroître de plus en plus l'opinion que le gouvernement anglais sera probablement amené à prendre une attitude plus résolue et à renouer sa négociation, à moins qu'il ne soit tenté de l'abandonner. »

TRIPOTAGES ET TRIPOTEURS

On lit dans la Comédie politique: Le 12 mars 1877, un projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique et à la concession de divers chemins de fer... Cette procédure anormale fit à cette époque, on se le rappelle, l'objet d'une interpellation énergique de M. des Rotours, député du Nord, qui révéla les agissements des spéculateurs officiels et autres engagés dans cette affaire.

Tant au point de vue financier qu'au point de vue international, c'était absolument monstrueux. Par conséquent, au point de vue financier: Par ce (6 0/0) surpassant de 2 0/0 le taux ordinaire de garantie (4 0/0); Par ce, d'autre part, d'assurer un revenu kilométrique de 10 1/2 francs un chemin de fer de la vallée de la Medjerda, c'était supposer des éléments de trafic bien supérieurs à ceux de nos lignes secondaires de France; une ligne tracée dans une vallée quasi-déserte.